

## Sommaire

### Page 2 :

- Bâtiment : Taux de TVA applicable aux pergolas et abris de voiture
- La Couture fait son défilé.

### Page 4 :

- Nos formations à venir à la Maison de l'Artisan

## Retour sur la soirée d'informations sur le Photovoltaïque CAPEB

Le marché du photovoltaïque est en plein boom. Les artisans installateurs sont de plus en plus de sollicités, suite à la hausse continue du prix de l'électricité, tant par le particulier que par les professionnels. La solution de l'installation de panneaux photovoltaïques permettant de produire de l'électricité pour de l'autoconsommation est donc de plus en plus intéressante. Ce d'autant plus que le coût des panneaux a baissé en 10 ans d'environ 90%. Une installation est désormais rentabilisée beaucoup plus rapidement.

La CAPEB reçoit très régulièrement des demandes d'entreprises qui veulent se positionner sur ce marché. Cependant, cela n'est pas si simple. L'installation de ces modules est très encadrée, tant par l'obligation de qualification professionnelle que par les assureurs qui sont pour le moment très retissants à assurer en décennale sur cette activité.

Fort de ces constats, une soirée d'informations a été proposée aux adhérents et entreprises des Pyrénées Orientales jeudi 17 novembre au soir. Plus de 60 entreprises sont venu participer, preuve que le sujet est bien d'actualité.



La soirée s'est déroulée en plusieurs phases, avec tout d'abord une conférence animée par le référent Français du solaire, M. André Joffre, Président de Tecsol, mais aussi de Qualit'enr, qui délivre notamment le label « Quali'PV » aux entreprises\*. Il a ainsi pu refaire l'historique du marché du solaire et donner les perspectives pour les années à venir, qui semblent très bonnes pour ce secteur. L'autoconsommation devrait en effet continuer très largement son essor. Autre point soulevé, la nécessaire adaptation des entreprises à plus de technologie, de connectivité, pour piloter la consommation électrique dans les logements notamment, et optimiser les installations. Il a pu également rappeler les règles de qualification, et certains points importants pour conserver celle-ci.

Thierry Gosalves de CONSUEL est ensuite intervenu concernant les points de contrôles et les fiches à remplir obligatoirement pour ces installations. Il a présenté des exemples de non-conformité visibles régulièrement sur des installations sur chantier.

Pour finir, un point spécifique concernant les assurances a été proposé par les Assurances Azaïs, reprenant les obligations liées à la décennale, et proposant une solution d'assurance pour cette activité.

Le marché du solaire a donc de beaux jours devant lui, le secteur commence à se structurer, et va continuer d'évoluer. De grosses unités de production se développent, et devraient permettre à moyen terme un bon approvisionnement et une stabilité des tarifs. Car il est vrai que pour le moment, il y a de grosses tensions sur les stocks, et les entreprises installatrices ont du mal à s'approvisionner.

Et si dans 10 à 20 ans chacun produisait directement son électricité ? Selon André Joffre, tout laisse à penser que d'ici quelques années, lors de la construction d'une maison, le toit sera directement réalisé en panneaux Photovoltaïques...

\*La CAPEB dispose de coordonnées de nombreuses entreprises installatrices et qualifiées, disponibles sur demande.



## Taux de TVA applicable aux pergolas et abris de voiture adossés à des habitations de plus de deux ans

Suite à l'intervention de la CAPEB auprès de la DLF (Direction de la Législation Fiscale), celle-ci vient de préciser les conditions dans lesquelles les travaux d'installation d'équipements consistant en des avancées de toit couvrant des surfaces attenantes à la construction existante, reposant ou non sur des piliers fixés au sol, par exemple des pergolas et abris de voitures adossés à des habitations de plus de deux ans, sont éligibles au taux de TVA de 10%, dans le respect de l'article 279-0 bis du CGI.

### Les conditions d'application de la TVA au taux de 10% aux pergolas et abris de voiture précisées par la DLF

Afin de tenir compte des récentes décisions des juridictions administratives et constatant que les opérateurs économiques n'ont pas une définition uniforme notamment des pergolas et des auvents, la direction de la législation fiscale a précisé à la CAPEB, par courrier en date du 26 octobre 2022, que le taux réduit de la TVA de 10% prévu par les dispositions de l'article 279-0 bis du CGI (travaux dans les locaux à usage d'habitation de plus de deux ans) bénéficie aux travaux d'installation d'équipements, quelle que soit leur dénomination, consistant en des avancées de toit couvrant des surfaces attenantes à la construction existante, reposant ou non sur des piliers fixés au sol et qui répondent aux deux conditions cumulatives suivantes :

- Ils n'ont pas pour effet de clore les surfaces concernées et, partant, n'augmentent pas la surface de plancher des constructions existantes ;
- Ils ne portent pas sur du gros œuvre, ce qui implique notamment qu'en cas de mise en place de piliers, celle-ci ne donne pas lieu à des fondations ou à l'édification de murets sur lesquels reposeraient ces piliers.

Bien entendu, les travaux doivent être effectués sur des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans et la remise préalable de l'attestation TVA dûment remplie par le client reste indispensable.

Enfin, la doctrine fiscale sera modifiée pour tenir compte de ces évolutions.

## La couture fait son défilé

Les 5 et 6 novembre derniers s'est déroulée la 3<sup>ème</sup> édition du Salon de la Couture sur la commune d'Ille sur Têt.

Cet événement, organisé par l'Union Nationale Artisanale de la Couture et des Activités Connexes des Pyrénées-Orientales (UNACAC66) avec à sa tête la Présidente, Mériem Ramoul, représentait les divers métiers de la mode.

Couture haut de gamme, up-cycling, broderie sur tissus ... tout un programme que les nombreux visiteurs ont pu découvrir, au fil des allées colorées.

Le point culminant de ce week-end fût un magnifique défilé d'une trentaine de mannequins habillés par huit créateurs d'exception qui ont rempli d'étoiles les yeux des spectateurs.

Le jury composé de professionnels de la mode a désigné, non sans mal tant le niveau était élevé, Aurélie Godard, dirigeante de Lo & Lee à Prades, comme la lauréate de ce défilé.

Avec environ 1 500 visiteurs sur deux jours, les couturiers/ières ont été surpris mais également ravis et fiers de montrer leur savoir-faire ainsi que la technicité de leur art.

La profession est rassurée de voir que tous ces métiers de la mode attirent de plus en plus de jeunes et espère que ces métiers ne se perdront pas.

Vivement l'an prochain pour une nouvelle édition avec d'autres stands, des ateliers, sans oublier le défilé qui sera, nous dit-on, encore plus beau !

Bravo à la lauréate et un grand merci à tous les participants et aux différents partenaires : la Banque Populaire du Sud, la Socama du Sud, la Maison de l'Artisan, la Mairie d'Ille sur Têt, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, France Bleu Roussillon et les Catalans du Désert.



# Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

**s=ido**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**PHYSIO'TOP**  
**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE**  
**CAPITAL : 796 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : CAMI DE PONTEILLA**  
**ZA LOTISSEMENT LE POUGERAULT**  
**66300 TROUILLAS**  
**R.C.S. PERPIGNAN 833 100 969**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2022, il résulte que :

- Le capital de la société a été réduit d'un montant de 199 € pour le ramener de 796 € à 597€, par annulation de 199 parts sociales appartenant à Mme Anna BARTRA MURILLO  
- Il a été pris acte de la démission du cogérant Mme Anna BARTRA MURILLO, à compter du 30.09.2022.

Les articles « TOTAL DES APPORTS » et « CAPITAL » des statuts, ont été en conséquence modifiés.

Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

La Gérance.

**s=ido**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**ASPRES KINE**  
**SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS**  
**CAPITAL : 360 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : ZAC LE POUGERAULT**  
**66300 TROUILLAS**  
**R.C.S. PERPIGNAN 791 456 296**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2022, il résulte que :

- Le capital de la société a été réduit d'un montant de 90 € pour le ramener de 360 € à 270€, par annulation de 90 parts sociales appartenant à Mme Anna BARTRA MURILLO  
- Il a été pris acte de la démission du cogérant Mme Anna BARTRA MURILLO, à compter du 30.09.2022.

Les articles 6, 7 et 16 des statuts, ont été en conséquence modifiés.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN

La Gérance

**s=ido**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**SCI LABO SURF**  
**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE**  
**AU CAPITAL DE 45 734,71 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 52, COURS LASSUS**  
**66000 PERPIGNAN**  
**409 069 226 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02.11.2022 réunie à 10 heures, les associés ont décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société, à compter de ce même jour. Madame Bernadette PASQUIE, épouse MOULIADE demeurant à PERPIGNAN (66000), 52 Cours Lassus, a été nommé liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à PERPIGNAN (66000), 52 Cours Lassus, siège de liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation, seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN.

Pour avis, le Liquidateur.

**s=ido**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**SCI LABO SURF**  
**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE**  
**SOCIÉTÉ EN ÉTAT DE LIQUIDATION**  
**AMIABLE**  
**AU CAPITAL DE 45 734,71 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 52, COURS LASSUS**  
**66000 PERPIGNAN**  
**409 069 226 RCS PERPIGNAN**

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 02.11.2022 réunie à 18 heures, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation et ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation pour le 02.11.2022. Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de PERPIGNAN.

La Gérance.

**s=ido**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**SEIDO IMMO**  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**  
**AU CAPITAL DE 20 000 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 18 LOTISSEMENT LES**  
**ASPRES**  
**66300 TROUILLAS**  
**909 156 788 RCS PERPIGNAN**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 14.11.2022, le siège social a été transféré de TROUILLAS (66300), 18 Lotissement les Aspres, à PERPIGNAN (66100), 1065 Avenue Eole TECNOSUD 2 et ce, à compter de ce même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la Présidente.

**s=ido**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**CARLIT SPORT**  
**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**  
**AU CAPITAL DE 100 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 7 AVENUE DE**  
**MONT-LOUIS**  
**66210 LES ANGLÉS**  
**492 628 219 RCS PERPIGNAN**

Aux termes des décisions de l'associé unique du 17.11.2022, la Société à Responsabilité Limitée a été transformée en Société par Actions Simplifiée sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 17.11.2022.

La dénomination de la société, son objet, sa durée, son capital, son siège, demeurent inchangés.

Les fonctions du gérant : Mme Géraldine VAQUE, prennent fin à compter du 17.11.2022.

Mme Géraldine VAQUE, demeurant 35 Ter Chemin del Vives 66000 PERPIGNAN a été nommée en qualité de présidente pour une durée indéterminée à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Pour avis,  
Le Président



**ANNONCES LÉGALES**



**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**

**04 68 34 59 34**



## Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

### - Pâtisseries et Boulangers-Pâtisseries:

- ➔ Montage en chocolat pour Pâques : **23 et 24 Janvier 2023** par J. CHAUCESSE «MOF»
- ➔ Petits gâteaux d'été : **06 et 07 Mars 2023** par C. REDHON «MOF»
- ➔ Bûches et gâteaux de Fêtes : **02 et 03 Octobre 2023** par C. REDHON «MOF»
- ➔ Viennoiseries : **date à venir (1<sup>er</sup> semestre 2023)** par S. CHEVALLIER «MOF»

### - Coiffure:

- ➔ Relooking conseil en image : **28-29 Novembre 2022**
- ➔ Coupe et couleur expert «printemps-été»: **09 Janvier 2023**
- ➔ Attaches rapides et tresses évolutives : **30 Janvier 2023**
- ➔ Les Ombrés niveau 2 : **13 Février ou 13 Mars 2023**
- ➔ Développer son chiffre d'affaires : **27 au 28 Mars 2023**
- ➔ Coupe «Ronnie» collection «GAMBLE» 1 coupe, 2 coiffages : **05 Juin 2023**
- ➔ Attaches rapides et tresses évolutives «perfectionnement»: **11 et 12 Juin 2023**
- ➔ Coupe et couleur expert «automne-hiver»: **26 Juin 2023**

### - Esthétique:

- ➔ Relooking conseil en image : **28-29 Novembre 2022**
- ➔ Développer son chiffre d'affaires : **27 au 28 Mars 2023**

### - Taxis:

- ➔ Formation continue : **06 et 07 Décembre 2022**
- ➔ Formation continue : **07 et 08 Février 2023**
- ➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **03 et 26 Mai 2023**

### - Automobiles / Carrossiers:

- ➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **06 et 07 Mars (1 jour et demi)**
- ➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **date à venir (1<sup>er</sup> trimestre 2023)**

### - Bâtiment :

- ➔ FEEBAT RENOVE : **dates à venir 1<sup>er</sup> trimestre 2023**
- ➔ Habilitation élec BR-B1V exécutants : **dates à venir 1<sup>er</sup> trimestre 2023**
- ➔ QUALIPAC : **20 au 24 Février 2023**
- ➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **24 et 25 Novembre 2022**
- ➔ QUALIBOIS EAU : **28 au 30 Novembre 2022 ou 15 au 17 Mai 2023**
- ➔ GEAB : nouvelle session du **28 au 29/11/22 (reste quelques places, inscrivez-vous)**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **12 au 15 Décembre 2022 + test le 16**
- ➔ QUALIPV ELEC : **07 au 09 Mars 2023 ou 14 au 16 Juin 2023**
- ➔ QUALIBOIS AIR : **13 au 15 Mars 2023**
- ➔ Habilitation élec B2V-BR-BC exécutants : **Nouvelles dates à venir**
- ➔ Dépannage CLIM : **Nouvelles dates à venir**

### - Toutes professions :

- ➔ SST (sauveteur secouriste au travail) :
- Initiale (2 jours) : **17 et 18 Avril 2023**



## Petites Annonces

### TAXI

➔ Recherche ADS en location. Contact au 04.68.85.18.39.

### EMPLOI

➔ Personne recherche entreprise pour contrat pro de 6 mois en couture-mode. Tél : 07 64 00 22 53.

➔ JH 20 ans cherche apprentissage assistant administratif informatique sur 1 an (expérience) pour intégrer une formation qualifiante. Cv disponible sur demande , permis. Tél : 06.83.55.13.85.

➔ JH 25 ans titulaire BAC climatisation et système de réfrigération recherche contrat d'apprentissage en alternance pour passer CAP installateur froid et conditionnement d'air. Sérieux et motivé Contacter : 07 66 40 33 34.

➔ Suite à fin d'activité, jeune fille cherche maître d'apprentissage en Pâtisserie pour 2<sup>ème</sup> année CAP. 1<sup>ère</sup> année suivie au CFA de Rivesaltes. Contact : 06 69 62 08 92.

### DIVERS

➔ Vds Salon mixte cause retraite sur Estagel : 06.32.18.88.40.

## Assurance vie : les taux les plus élevés du marché sont chez Garance !

Notre partenaire «Garance» est cité dans les revues spécialisées comme «le meilleur rendement du marché sécurisé en assurance vie» (2.75% en 2020 et 2021).

Pour toute information et étude, contacter Cendrine Bascoul au 06 63 52 19 77.



L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2022

Tirage : 2000 exemplaires